

COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

COLLOQUE ANNUEL DU COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

LE CONTRAT DEVANT L'ARBITRE A l'épreuve de la réforme française du droit des contrats

sous la direction scientifique de
Laurent AYNES
Professeur à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne

Vendredi 4 novembre 2016
Auditorium de la Maison du Barreau
2, rue de Harlay - 75001 Paris

PROGRAMME

Allocution d'ouverture (9 h 00)
par Laurent Jaeger
Président du CFA

Présentation du colloque
par Laurent Aynès
Directeur scientifique du colloque
Professeur à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne

Matinée présidée par Carole Malinvaud
ancienne Présidente du CFA, Avocat Associé, Gide

La condamnation à l'exécution en nature (9 h 30)
par Yves-Marie Laithier, Professeur à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne
et Michael Schneider, Avocat associé, Lalive

L'amputation du contrat par l'arbitre (10 h 10)
par Sophie Gaudemet, Professeur à l'Université de Paris-Sud
et Teresa Giovannini, Avocat associé, Lalive

Pause 10 mn



Association régie par la Loi de 1901
Inscrite à la Préfecture de Police de Paris
31, RUE LA BOETIE – 75008 PARIS, FRANCE
www.cfa-arbitrage.com E-MAIL : secretariat@cfa-arbitrage.com
TEL. : + 33 1 55 06 16 44 FAX : + 33 9 70 32 75 48
N° Siret : 353 605 181 00075 – N° TVA Intracommunautaire : FR 81353605181

La révision du contrat par l'arbitre (10 h 50)

par Philippe Stoffel-Munck, Professeur à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne
et Antonio Crivellaro, Professeur à l'Université de Padoue

Table ronde (11 h 40) : *Pacta sunt servanda* et/ ou adaptation ?

animée par Daniel Cohen, Professeur à l'Université de Paris II, Panthéon-Assas

Après-midi présidée par Pierre Mayer
Professeur à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne

Règles impératives et règles supplétives dans l'arbitrage (14 h 00)

par Cécile Perès, Professeur à l'Université de Paris II, Panthéon-Assas
et Sylvain Bollée, Professeur à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne

L'interprétation du contrat (14 h 40)

par Carine Dupeyron, Avocat associé, August & Debouzy
et Laurent Lévy, Avocat associé, Lalive

Pause 10 mn

Un nouvel office pour l'arbitre ? (15 h 30)

par Laura Weiller, Maître de conférences HDR, Aix-Marseille Université, secrétaire général du CFA
et Johnny Veeder QC, Barrister, Essex Court Chambers

Table ronde (16 h 10) : Quelles limites aux pouvoirs de l'arbitre en matière contractuelle ?

animée par Pierre Tercier, Professeur émérite de l'Université de Fribourg

Rapport de synthèse (16 h 30)

par Christophe Seraglini, Professeur à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne